

Modification à l'application des majorations en horaires défavorables prévues à l'annexe XX dans les CLSC du réseau de garde intégré

Médecins rémunérés à l'acte

La Régie vous informe que des modifications ont été apportées pour permettre aux médecins pratiquant dans les CLSC du réseau de garde intégré de facturer les services dispensés en horaires défavorables selon qu'ils sont rendus dans la partie « régulière » du CLSC ou dans la partie « urgence » de celui-ci.

Pour les services dispensés en horaires défavorables **dans la partie « urgence » du CLSC**, veuillez vous référer aux majorations prévues au sous-paragraphe 2.2.9 B – Service d'urgence d'un centre hospitalier et CLSC du réseau de garde intégré du préambule général (sous-paragraphe 2.01 iii) de l'annexe XX).

Pour les services dispensés en horaires défavorables **dans la partie « régulière » du CLSC**, veuillez vous référer aux majorations prévues au paragraphe 4.01 de l'annexe XX – Majorations applicables à la rémunération des services dispensés en horaires défavorables de l'entente générale.

FACTURATION

Pour la facturation des services rendus **dans la partie « régulière » du CLSC**, vous devez dès maintenant **utiliser** l'un des modificateurs ou ses multiples indiqués au paragraphe 4.01 de l'annexe XX.

RÉVISION

La Régie ne procédera à aucune révision. Les médecins **dont les services rendus dans la partie « régulière » du CLSC ont été refusés depuis le 1^{er} juillet 2010** avec l'utilisation de l'un des modificateurs ou de leurs multiples présents au paragraphe 4.01 de l'annexe XX, **peuvent faire une demande de révision jusqu'au 10 avril 2011**. Il est important d'inscrire le numéro de la présente infolettre sur le formulaire *Demande de révision n° 1549*.

Pour plus de détails sur la facturation des majorations en horaires défavorables, nous vous invitons à lire, sur le site Internet de la Régie, la rubrique *Majorations en horaires défavorables* à l'adresse suivante :

http://www.ramq.gouv.qc.ca/fr/professionnels/medomni/majorations_horaires_defavorables/index.shtml

c. c. Agences de facturation
Développeurs de logiciels – Médecine

Courriel

services.professionnels@ramq.gouv.qc.ca

Téléphone

Québec	418 643-8210
Montréal	514 873-3480
Ailleurs	1 800 463-4776

Télécopieur

Québec	418 646-9251
Montréal	514 873-5951

NOS PRÉPOSÉS SONT EN SERVICE
DU LUNDI AU VENDREDI,
DE 8 H 30 À 16 H 30
(MERCREDI DE 13 H À 16 H 30)